



1^{er} Avril 2018



A PAQUES, FAITES ATTENTION AUX NANOS !

A la veille des fêtes de Pâques, Agir pour l'Environnement rend publique une nouvelle enquête mettant en évidence la présence potentielle de nanoparticules de dioxyde de titane et/ou d'oxydes et hydroxydes de fer dans nombres de friandises et chocolats destinés aux enfants (liste accessible sur www.infonano.org).



Deux ans après les premières analyses réalisées pour le compte d'Agir pour l'Environnement par le LNE, laboratoire reconnu, cette nouvelle enquête démontre le peu d'empressement du gouvernement à réduire l'exposition des consommateurs aux nanoparticules présents dans l'alimentation mais aussi dans les cosmétiques et les médicaments. Des signaux d'alertes sanitaires ont pourtant été émis par la communauté scientifique.

Agir pour l'Environnement regrette l'attentisme des pouvoirs publics et dénonce l'absence d'étiquetage **pourtant obligatoire** des produits contenant des nanoparticules.

Depuis 2014, un règlement européen **d'application immédiate** oblige les industriels à apposer lisiblement la mention [nano] sur l'étiquetage. Malgré une illégalité flagrante, la répression des fraudes temporise et semble préférer la pédagogie à l'endroit des industriels de la *nano-malbouffe* aux procédures contentieuses.

Agir pour l'Environnement dénonce la clémence dont bénéficient les industriels, indulgence qui conduit les consommateurs à être de véritables cobayes.

Agir pour l'Environnement appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités en interdisant, dans le cadre de la loi faisant suite aux Etats généraux de l'alimentation, les substances douteuses comme le dioxyde de titane ou le dioxyde de silicium. A chaque fois que des analyses sont menées, les additifs E171 et E551 révèlent la présence de nanoparticules.

DES NANOS, C'EST QUOI ?

En une dizaine d'années, des substances aussi minuscules qu'extrêmement réactives, ont envahi notre quotidien : les nanoparticules de dioxyde de titane, de dioxyde de silice, nanotubes de carbone, nano-argent... Difficile de quantifier leur présence car la transparence est loin de régner dans ce domaine...

La miniaturisation de ces particules leur confère des propriétés inquiétantes. C'est ce changement d'échelle qui leur permet de se disséminer et de s'accumuler partout, engendrant des risques

nouveaux. Bien que leur toxicité pour la santé et l'environnement soit de mieux en mieux documentée, cela n'empêche pas qu'elles soient déjà commercialisées sans contrôle, sans traçabilité et sans évaluation sérieuse préalable.

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT MÈNE L'ENQUÊTE !

Agir pour l'Environnement a confié à un laboratoire reconnu la recherche de nanoparticules dans six produits alimentaires courants :

- ❑ nanoparticules de dioxyde de titane (additif colorant E171) dans la blanquette de veau William Saurin, des chewing-gums Malabar, des biscuits Napolitains LU et le chewing-gums New'R.
- ❑ nanoparticules de dioxyde de silice (additif antiagglomérant E551) dans un mélange d'épices pour guacamole de la marque Carrefour.

Les analyses révèlent que les 6 échantillons testés contiennent tous des nanoparticules.

Selon la réglementation européenne, *la mention [nano] aurait dû figurer sur les étiquettes.* Alors que nos enquêtes dans les rayons des magasins ne nous ont pas permis d'identifier un seul produit étiqueté [nano], il est à craindre que d'autres produits alimentaires contiennent des nanoparticules.

Cette enquête apporte la preuve qu'il y a défaillance dans l'information et la protection du consommateur. La réglementation, pour laxiste qu'elle soit, n'est même pas appliquée !

L'intérêt des nanos dans l'alimentation est pourtant loin d'être avéré ! Il s'agit essentiellement de rendre plus "attractif" un produit (modifier sa couleur, son goût, sa texture...). Ces substances nanoparticulaires font courir des risques inutiles au consommateur qui se voit, en plus, privé du droit de choisir.

POUR UN MORATOIRE SUR LES NANOS !

De nombreuses études scientifiques montrent que ces substances infiniment petites (un milliardième de mètre) peuvent plus facilement franchir les barrières physiologiques et ainsi se disséminer dans le corps humain et l'environnement.

Des effets toxiques sont de mieux en mieux documentés : dommages à l'ADN, perturbation du fonctionnement cellulaire, affaiblissement du système immunitaire... L'ANSES et l'OMS appellent à la prudence et recommandent le principe de précaution.

En toute discrétion et avec l'aval implicite de l'Etat qui n'a pas voulu édicter une réglementation stricte, *les consommateurs ingèrent donc des nanoparticules.*

Alors que les nanoparticules s'introduisent de plus en plus dans les biens de consommation sans transparence, sans traçabilité et sans régulation, *il est urgent d'instaurer un moratoire,* pour éviter qu'un nouveau scandale sanitaire comme celui de l'amiante ne se reproduise.

La Ministre de la santé et celui de la transition écologique et solidaire doivent également obtenir le retrait des produits analysés par *Agir pour l'Environnement* et plus récemment par 60 millions de consommateurs et contenant des nanoparticules !

PLUS D'INFORMATIONS

- Le communiqué de presse : [ENQUÊTE EXCLUSIVE – Des analyses révèlent la présence de #nanoparticules dans des aliments!](#) ;
- Retrouvez [le dossier de presse "Les nanoparticules dans l'alimentation"](#)
- Retrouvez [le détail de l'enquête exclusive d'Agir pour l'Environnement](#) ;
- Visitez [le site de l'association AVICENN](#) pour en savoir plus sur les nanoparticules.